



Confinement : déplacements des journalistes et aide d'urgence aux pigistes

Dans un message envoyé aujourd'hui aux syndicats de journalistes, le ministère de la Culture assure que "pendant ce second confinement [...] la carte de presse suffit pour les déplacements des journalistes", une disposition qui a été confirmée au ministère par la "cellule de crise interministérielle".

Le SNJ-CGT avait sollicité le ministère de la Culture pour que les journalistes n'aient pas, en plus de leur carte de presse, à produire une attestation de leur employeur. De son côté, la CGT a engagé une démarche similaire auprès du gouvernement, pour que les militants syndicaux puissent se déplacer dans le cadre de leur mandat.

Par ailleurs, pour anticiper les conséquences de ce nouveau confinement, Audiens et l'Agirc-Arrco ont décidé de prolonger leur fonds d'aide exceptionnelle d'urgence, notamment destiné aux journalistes pigistes qui rencontrent des difficultés sociales et dont la situation s'est aggravée à cause de la crise sanitaire. Les demandes seront donc examinées jusqu'à la fin de l'année et les aides attribuées dans la limite du budget disponible. Plus de renseignement sur le [site d'Audiens](#).

Montreuil, le 3 novembre 2020.